classification selon Canadian Règlement sur les Produits Dangereux



OFF! Spirales Anti-Moustiques 2 (Reg. No. 32310 PCP Act)

Version 1.0 Date d'impression 02/05/2018

Date de révision 05/23/2017 Numéro de la FDS

350000030759GEN_SOF Number 57769

1. IDENTIFICATION DU PRODUIT ET DE LA SOCIETE

Informations sur le produit

Nom du produit : OFF! Spirales Anti-Moustiques 2 (Reg. No. 32310 PCP Act)

Utilisation recommandée : Répulsif anti-insectes/Repellent

Restrictions d'utilisation : Utiliser uniquement comme dirigé sur l'étiquette

Producteur, importateur, :

fournisseur

S.C. Johnson et Fils, Limitée

1 Webster Street Brantford ON N3T 5R1

Téléphone : +1-800-558-5566

Numéro d'appel

d'urgence

Téléphone D'Urgence Médical et de Transport (24 Heures)

(866) 231-5406

Téléphone D'Urgence Médical International (24 Heures) (952)

852-4647

Téléphone D'Urgence de Transport en Canada (24 Heures)

(613) 996-6666

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

Classification de la substance ou du mélange

Système général harmonisé de classification (GHS)

Ce produit ne répond pas aux critères pour le classement en tout Produits Dangereux selon le Canadian règlement sur les produits dangereux

Étiquetage

Conseils de prudence

Autres dangers : Non identifié

classification selon Canadian Règlement sur les Produits Dangereux



OFF! Spirales Anti-Moustiques 2 (Reg. No. 32310 PCP Act)

Version 1.0 Date d'impression 02/05/2018

Date de révision 05/23/2017 Numéro de la FDS

350000030759GEN_SOF Number 57769

3. COMPOSITION/ INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

Produits chimiques dangereux présents à ou au-dessus des niveaux à déclaration obligatoire tel que défini par Canadian Règlement sur les Produits Dangereux sont énumérés dans ce tableau

Nom Chimique	NoCAS	Pourcentage de poids
Metofluthrin	240494-70-6	0.0001 - 0.10

L'identité chimique spécifique et / ou le pourcentage exact (de concentration) de cette composition a été retenu comme secret commer.

Pour de plus amples renseignements sur les ingrédients présents dans le produit, consulter le site www.whatsinsidescjohnson.com.

4. PREMIERS SECOURS

Description des premiers secours

Contact avec les yeux : Pas de condition spéciale.

Contact avec la peau : En cas de réaction supposée à ce produit, arrêter son

utilisation et enlever tout vêtement contaminé.

Inhalation : Pas d'exigence particulière

Ingestion : Pas de condition spéciale.

Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Yeux : Aucune réaction contraire n'est connue lorsque le produit est

utilisé pour l'usage prévu et conformément au mode d'emploi

Effet sur la peau : Aucune réaction contraire n'est connue lorsque le produit est

utilisé pour l'usage prévu et conformément au mode d'emploi

classification selon Canadian Règlement sur les Produits Dangereux



OFF! Spirales Anti-Moustiques 2 (Reg. No. 32310 PCP Act)

Version 1.0 Date d'impression 02/05/2018

Date de révision 05/23/2017 Numéro de la FDS

350000030759GEN_SOF Number 57769

Inhalation : Aucune réaction contraire n'est connue lorsque le produit est

utilisé pour l'usage prévu et conformément au mode d'emploi

Ingestion : Aucune réaction contraire n'est connue lorsque le produit est

utilisé pour l'usage prévu et conformément au mode d'emploi

Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Sauf indication contraire, voir la description des mesures de premiers secours.

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Moyens d'extinction

appropriés

: Pulvériser de l'eau ou utiliser de la mousse résistant à l'alcool,

de la poudre sèche ou du dioxyde de carbone.

Dangers spécifiques pendant la lutte contre

l'incendie

: Ne pas laisser pénétrer l'eau d'extinction contaminée dans les

égouts ou les cours d'eau.

Information supplémentaire

: Combattre l'incendie à une distance maximale ou à partir d'un endroit protégé. Porter une combinaison de protection intégrale

et un appareil de protection respiratoire isolant autonome à pression positive. En cas d'incendie et/ou d'explosion, ne pas

respirer les fumées.

6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

Précautions individuelles : Porter un équipement de protection individuel.

Laver soigneusement après manipulation.

Précautions pour la protection de l'environnement

: Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts.

Utiliser un confinement approprié pour éviter toute

contamination du milieu ambiant.

classification selon Canadian Règlement sur les Produits Dangereux



OFF! Spirales Anti-Moustiques 2 (Reg. No. 32310 PCP Act)

Version 1.0 Date d'impression 02/05/2018

Date de révision 05/23/2017 Numéro de la FDS

350000030759GEN_SOF Number 57769

En dehors des conditions normales d'utilisation éviter les rejets

dans l'environnement.

Méthodes et matériel de confinement et de

nettoyage

Balayer et déposer avec une pelle dans des réceptacles

appropriés pour l'élimination.

Nettoyer les résidus sur le site où le produit s'est répandu.

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

Manipulation

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger Éviter le contact avec les yeux et les lèvres. Équipement de protection individuel, voir section 8.

Utillser uniquement pour l'usage prévu et conformément au

mode d'emploi.

TENIR LE PRODUIT HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS

ET DES ANIMAUX DE COMPAGNIE.

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion

Mesures préventives habituelles pour la protection contre

l'incendie.

Stockage

Exigences concernant les aires de stockage et les

conteneurs

Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux

pour animaux.

Conserver dans un endroit sec, frais et bien ventilé.

Autres données : Protéger du gel, de la chaleur et du soleil.

Conserver dans un endroit sec.

classification selon Canadian Règlement sur les Produits Dangereux



OFF! Spirales Anti-Moustiques 2 (Reg. No. 32310 PCP Act)

Version 1.0 Date d'impression 02/05/2018

Date de révision 05/23/2017 Numéro de la FDS

350000030759GEN SOF Number 57769

8. CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/ PROTECTION INDIVIDUELLE

Limites d'exposition professionnelle

Les limites dexposition par IACGIH ou IOSHA nont pas été établies pour ce produit ou les ingrédients à déclarer sauf indication contraire dans le tableau ci-dessus.

Équipement de protection individuelle

Protection respiratoire : Ne pas vaporiser dans des éspaces fermés.

Protection des mains : Pas d'exigence particulière

Protection des yeux Pas d'exigence particulière

Protection de la peau et du : Pas d'exigence particulière

corps

Mesures d'hygiène : À manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène

industrielle et aux consignes de sécurité. Se laver à fond

après manipulation.

9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Forme fibres

Couleur vert

Odeur Florale fruitée

Seuil olfactif : Test non applicable pour ce type de produit.

: Test non applicable pour ce type de produit. pН

classification selon Canadian Règlement sur les Produits Dangereux



OFF! Spirales Anti-Moustiques 2 (Reg. No. 32310 PCP Act)

Version 1.0 Date d'impression 02/05/2018

Date de révision 05/23/2017 Numéro de la FDS

350000030759GEN SOF Number 57769

Point de fusion/point de

congélation

Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition

: Test non applicable pour ce type de produit. : Test non applicable pour ce type de produit.

: Test non applicable pour ce type de produit.

Point d'éclair : Test non applicable pour ce type de produit.

Taux d'évaporation : Test non applicable pour ce type de produit.

Inflammabilité (solide, gaz) : n'est pas auto-inflammable

Limites

supérieure/inférieure d'inflammabilité ou d'explosivité

Pression de vapeur : Test non applicable pour ce type de produit.

Densité de vapeur : Test non applicable pour ce type de produit.

Densité relative : 0.65 g/cm3

Solubilité(s) : partiellement soluble

Coefficient de partage: n-

octanol/eau

: Test non applicable pour ce type de produit.

Température d'auto-

inflammabilité

: n'est pas auto-inflammable

Température de décomposition

: Test non applicable pour ce type de produit.

classification selon Canadian Règlement sur les Produits Dangereux



OFF! Spirales Anti-Moustiques 2 (Reg. No. 32310 PCP Act)

Version 1.0 Date d'impression 02/05/2018

Date de révision 05/23/2017 Numéro de la FDS

350000030759GEN SOF Number 57769

Viscosité, dynamique : Test non applicable pour ce type de produit.

Viscosité, cinématique : Test non applicable pour ce type de produit.

Propriétés comburantes

Composés organiques

volatils

Total VOC (% en poids) *

: 98.8 % - Des exemptions supplémentaires peuvent

s'appliquer

*comme défini par les règlementations d'états et fédérales des

Etats-Unis pour les produits de consommation

Autres informations : Non identifié

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

: Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions Réactivité

normales d'utilisation.

Stabilité chimique : Stable dans les conditions recommandées de stockage.

Possibilité de réactions

dangereuses

: Stable dans les conditions recommandées de stockage.

Conditions à éviter : Sources directes de chaleur.

Matières incompatibles : Aucun(e) à notre connaissance.

Produits de décomposition

dangereux

: La décomposition par la chaleur peut provoquer le

dégagement de gaz et de vapeurs irritants.

classification selon Canadian Règlement sur les Produits Dangereux



OFF! Spirales Anti-Moustiques 2 (Reg. No. 32310 PCP Act)

Version 1.0 Date d'impression 02/05/2018

Date de révision 05/23/2017 Numéro de la FDS

350000030759GEN_SOF Number 57769

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Toxicité aiguë par voie : DL50 > 5000 mg/kg

orale

Toxicité aiguë par : CL50 > 10 mg/L

inhalation

Toxicité aiguë par voie : DL50 > 5000 mg/kg

cutanée

Propriétés du SGH	Classification	Voies d'entrée
Toxicité aiguë	Aucune classification proposée	Oral(e)
Toxicité aiguë	Aucune classification proposée	Dermale
Toxicité aiguë	Aucune classification proposée	Inhalation - poussière et buée
Toxicité aiguë	Aucune classification proposée	Inhalation - Vapeur
Toxicité aiguë	Aucune classification proposée	Inhalation - Par gaz
Corrosion cutanée/irritation cutanée	Aucune classification proposée	-
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Aucune classification proposée	-
Sensibilisation cutanée	Aucune classification proposée	-
Sensibilisation respiratoire	Aucune classification proposée	-

classification selon Canadian Règlement sur les Produits Dangereux



OFF! Spirales Anti-Moustiques 2 (Reg. No. 32310 PCP Act)

Version 1.0 Date d'impression 02/05/2018

Date de révision 05/23/2017

Numéro de la FDS 350000030759GEN_SOF Number 57769

Mutagénicité sur les cellules germinales	Aucune classification proposée	-
gammanco	proposes	
Cancérogénicité	Aucune classification proposée	-
Toxicité pour la	Aucune classification	-
reproduction	proposée	
Toxicité spécifique pour certains organes cibles	Aucune classification proposée	-
- exposition unique		
Toxicité spécifique pour	Aucune classification	-
certains organes cibles	proposée	
- exposition répétée		
Danger par aspiration	Aucune classification proposée	-

Condition médicale aggravée

: Ne pas appliquer le produit sur des plaies ou une peau irritée.

12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Produit : Le produit lui-même n'a pas été testé.

Toxicité

Les ingrédients de cette formule ont été examinés et on s'attend à aucun impact négatif pour l'environnement s'il est utilisé confor

Toxicité pour les poissons

Composants	Point final	Espèce	Valeur	Durée d'expositi on
Metofluthrin	CL50	Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)	0.0012 mg/l	96 h

classification selon Canadian Règlement sur les Produits Dangereux



OFF! Spirales Anti-Moustiques 2 (Reg. No. 32310 PCP Act)

Version 1.0 Date d'impression 02/05/2018

Date de révision 05/23/2017

Numéro de la FDS 350000030759GEN_SOF Number 57769

I		

Toxicité pour les invertébrés aquatiques

Composants	Point final	Espèce	Valeur	Durée d'expositi on
Metofluthrin	CE50	Daphnia magna (Grande daphnie)	0.0047 mg/l	48 h

Toxicité des plantes aquatiques

Composants	Point final	Espèce	Valeur	Durée d'expositi on
Metofluthrin	CE50r Donnée non disponible	Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes)	0.37 mg/l	

Persistance et dégradabilité

Composant	Biodégradation	Durée d'expositi on	Résumé
Metofluthrin	Donnée non disponible		Difficilement biodégradable.

Potentiel de bioaccumulation

Composant	Facteur de bioconcentration (FBC)	Coefficient de partage n- octanol/eau (log)
Metofluthrin	120	5

classification selon Canadian Règlement sur les Produits Dangereux



OFF! Spirales Anti-Moustiques 2 (Reg. No. 32310 PCP Act)

Version 1.0 Date d'impression 02/05/2018

Date de révision 05/23/2017

Numéro de la FDS 350000030759GEN_SOF Number 57769

Mobilité

Composant	Point final	Valeur
Metofluthrin	Koc	6184

Évaluation PBT et vPvB

Composant	Résultats
Metofluthrin	Ne remplit pas les critères PBT et vPvB

Autres effets néfastes : Aucun(e) à notre connaissance.

13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

DÉCHETS DE PESTICIDES:

Pour informations sur le dépotoir, veuyez lire et suivre les instructions relatives à la disposition sur l'étiquette du pesticide.

Consommateur peut jeter le récipient vide dans le détritus, ou réutilisez-le où les équipements existent.

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

S'il vous plait, consulter le document d'expédition pour les renseignements à jour sur le transport.

Transport par route

Produit non dangereux au sens des réglementations pour le transport.

Transport maritime

Produit non dangereux au sens des réglementations pour le transport.

Transport aérien

Produit non dangereux au sens des réglementations pour le transport.

classification selon Canadian Règlement sur les Produits Dangereux



OFF! Spirales Anti-Moustiques 2 (Reg. No. 32310 PCP Act)

Version 1.0 Date d'impression 02/05/2018

Date de révision 05/23/2017 Numéro de la FDS

350000030759GEN_SOF Number 57769

15. INFORMATIONS RELATIVES À LA RÉGLEMENTATION

PCPA étiquetage

Lire l'étiquette approuvée avant d'utiliser ou de manutention le produit antiparasitaire. Ce produit chimique est un produit antiparasitaire enregistré par Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire (ARLA) et est assujettie à certaines exigences en matière d'étiquetage en vertu de la Loi sur les produits antiparasitaires. Ces exigences diffèrent de les critères de classification et renseignements risques pour conforme GHS Fiche de données de sécurité. Qui suit est l'information sur les dangers requis sur l'étiquette des produits antiparasitaires:

CAUTION: POISON Nocif en cas d' ingestion. Nocif par inhalation Nocif si absorbé par la peau.

Toxique pour les organismes aquatiques.

État actuel de notification : Tous les ingrédients de ce produit sont listés ou exclus du

catalogue aux É.-U. Toxic Substances Control Act (TSCA)Inventory (inventaire des substances toxiques)

État actuel de notification : Tous les ingrédients de ce produit respectent le Règlement sur

les renseignements concernant les substances nouvelles de la

Loi canadienne sur la protection de l'environnement.

Règlements du Canada : Ce produit a été classé selon les critères de la Loi sur les

Produits Dangereux et Règlement.

classification selon Canadian Règlement sur les Produits Dangereux



OFF! Spirales Anti-Moustiques 2 (Reg. No. 32310 PCP Act)

Version 1.0

Date d'impression 02/05/2018

Date de révision 05/23/2017

Numéro de la FDS 350000030759GEN_SOF Number 57769

16. AUTRES INFORMATIONS

HMIS Ratings

TIVIIS Natifiys		
Santé	0	
Inflammabilité	1	
Réactivité	0	

Codes Pour le NFPA

Obacs Four Ic III I A		
Santé	0	
Feu	1	
Réactivité	0	
Spécial	-	

Cette information est fournie conformément à la documentation des Système d'Information sur les Matières Dangereuses Utilisées au Travail (SIMDUT) du Canada. L'information fournie est conçue pour les lieux de travail où l'utilisation du produit et la fréquence d'exposition dépasse celle imprimé sur l'étiquette des produits de consommateurs.

Information supplémentaire

Ce document a été préparé avec des données dont les sources ont été jugées fiables. Cela ne constitue pas une garantie, expresse ou implicite, sur l'exactitude de l'information donnée aux présentes. Les conditions réelles d'utilisation et de manutention sont indépendantes de la volonté du vendeur. L'utilisateur est responsable de l'appréciation de toute l'information disponible lorsqu'il utilise ce produit à des fins particulières, et de la conformité de cette utilisation aux lois en vigueur (fédérales, provinciales, municipales, etc.).

Préparé par	SC Johnson Global Safety Assessment &
	Regulatory Affairs (GSARA)

classification selon Canadian Règlement sur les Produits Dangereux



OFF! Spirales Anti-Moustiques 2 (Reg. No. 32310 PCP Act)

Version 1.0 Date d'impression 02/05/2018

Date de révision 05/23/2017

Numéro de la FDS 350000030759GEN_SOF Number 57769